

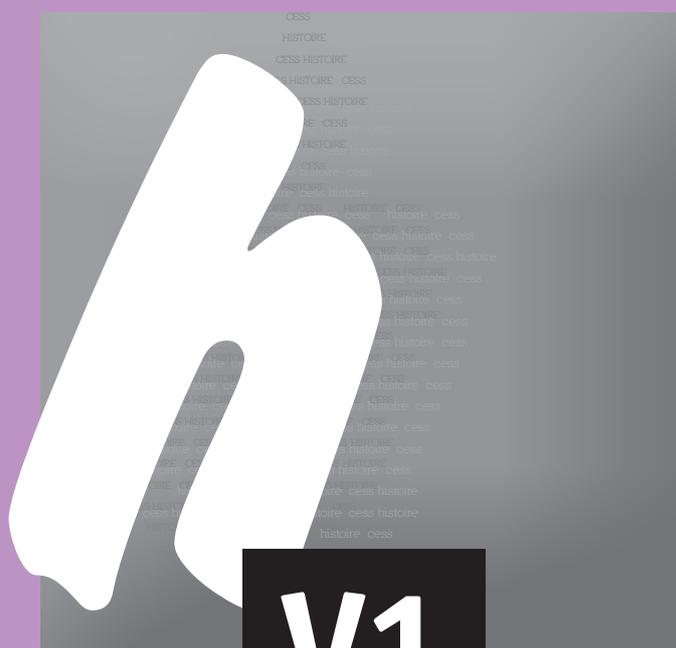
MATÉRIAUX COMPLÉMENTAIRES POUR L'ENTRAÎNEMENT  
DES COMPÉTENCES ÉVALUÉES

CRITIQUE III

# CESS

## HISTOIRE

QUESTIONNAIRE



# V1

Arial 20

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

CLASSE : \_\_\_\_\_

Le rapport de 2023 de l'Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes, fondé en Lituanie en 2007, constate une évolution positive vers l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les pays de l'Union européenne. La mesure est construite sur la base notamment de l'indice d'égalité de genre qui intègre l'accès au travail, les revenus, l'accès au savoir, l'accès aux loisirs, le temps familial, la santé et l'accès aux décisions politiques ou économiques.

En examinant de plus près le passé de l'Union européenne et sans prétendre établir la vérité sur des événements qui font encore l'objet de recherches parmi les spécialistes, tu te poses la question de recherche suivante :

**Peut-on affirmer que, dans les années 1970, les institutions européennes ont contribué aux avancées en termes d'égalité entre les femmes et les hommes ?**

À cette fin, sou mets le dossier documentaire ci-joint à la critique.

- I. **Détermine et justifie** la pertinence ou la non-pertinence des documents 1, 2 et 3.
  
- II. **Énonce et justifie**, au total, **10 raisons** de se fier et/ou de se méfier pour l'ensemble des documents 4, 5, 6, 7 et 8.
  
- III. **Énonce et justifie 4 nouvelles raisons** de se fier et/ou de se méfier basées sur des recoupements d'informations entre les documents 4, 5, 6 et 7.

La grille d'évaluation en page 4 te donnera des précisions sur ce qu'on attend de ton travail.

# CRITÈRES D'ÉVALUATION

<b>I. PERTINENCE DES DOCUMENTS 1, 2 ET 3</b>	<b>24 pts</b>
Tu identifies comme pertinent ou non pertinent chaque document et tu mentionnes le(s) critère(s) respecté(s) ou non.	(6 pts)
Tu justifies ta réponse en confrontant explicitement le contenu de chaque document avec la question de recherche.	(18 pts)
<b>II. FIABILITÉ DES DOCUMENTS 4, 5, 6, 7 ET 8</b>	<b>56 pts</b>
Tu énonces 10 raisons valables de se fier ou de se méfier.	(10 pts)
Tu justifies chaque raison à l'aide d'éléments précis tirés du dossier documentaire et/ou de tes connaissances.	(40 pts)
Chaque document est couvert par au moins une raison.	(2 pts)
Tes arguments sont de nature variée.	(4 pts)
<b>III. FIABILITÉ DES DOCUMENTS 4, 5, 6 ET 7 – RECOUPEMENTS</b>	<b>20 pts</b>
Tu énonces 4 nouvelles raisons valables de se fier ou de se méfier basées sur des recoupements d'informations.	(4 pts)
Tu justifies correctement chaque raison à l'aide d'éléments précis tirés d'au moins 2 documents différents.	(16 pts)

# I. PERTINENCE DES DOCUMENTS

## 1, 2 ET 3

**Document 1 : Claudia DE CASTRO  
CALDEIRINHA, « Les femmes... »**

Pertinence :  OUI |  NON

Justification(s) :

**Document 2 : Évelyne SULLEROT,  
L'emploi des femmes...**

Pertinence :  OUI |  NON

Justification(s) :

**Document 3 : Annick COJEAN,  
Xavier BETAUCOURT et Étienne OBURIE,  
Simone Veil ou la force d'une femme**

Pertinence :  OUI |  NON

Justification(s) :

## II. FIABILITÉ DES DOCUMENTS 4, 5, 6, 7 ET 8

### **Attention**

- Rédige au total 10 raisons pour ces cinq documents. Les raisons supplémentaires ne seront pas prises en compte.
- Énonce au moins une raison par document.
- Toutes les colonnes ne doivent pas obligatoirement être remplies.
- Pour chaque document, plusieurs raisons de se fier et plusieurs raisons de se méfier sont possibles.

**Document 4 : Yves DENÉCHÈRE,  
« Le genre du personnel... »**

Raison(s) de s'y fier  
et justification(s)

Raison(s) de s'en méfier  
et justification(s)

**Document 5 : Directive 76/207/CEE  
du Conseil**

Raison(s) de s'y fier  
et justification(s)

Raison(s) de s'en méfier  
et justification(s)

**Document 6 : Éliane VOGEL-POLSKY,  
Les conditions...**

Raison(s) de s'y fier  
et justification(s)

Raison(s) de s'en méfier  
et justification(s)

## Document 7 : Interview de Jean DUBOIS

Raison(s) de s'y fier  
et justification(s)

Raison(s) de s'en méfier  
et justification(s)

**Document 8 : Roman CIESLEWICZ,  
La femme est l'avenir...**

Raison(s) de s'y fier  
et justification(s)

Raison(s) de s'en méfier  
et justification(s)

# III. FIABILITÉ DES DOCUMENTS

## 4, 5, 6 ET 7

### RECOUPEMENTS

#### **Attention**

Une même raison ne peut être énoncée deux fois  
**pour des documents identiques.**

Recoupement du document \_\_\_\_\_

avec le(s) document(s) \_\_\_\_\_

Raison de s'y fier

Raison de s'en méfier

Raison et justification :

Recoupement du document \_\_\_\_\_

avec le(s) document(s) \_\_\_\_\_

Raison de s'y fier

Raison de s'en méfier

Raison et justification :

Recoupement du document \_\_\_\_\_

avec le(s) document(s) \_\_\_\_\_

Raison de s'y fier

Raison de s'en méfier

Raison et justification :

Recoupement du document \_\_\_\_\_

avec le(s) document(s) \_\_\_\_\_

Raison de s'y fier

Raison de s'en méfier

Raison et justification :

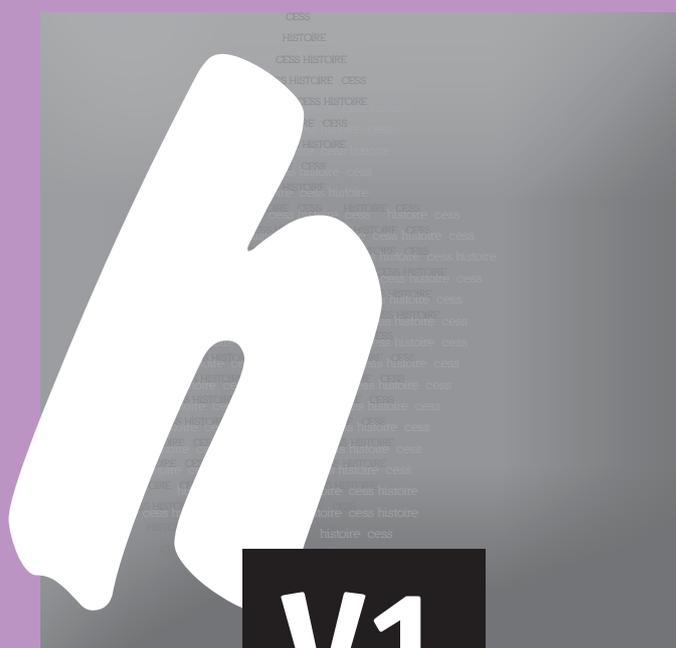
MATÉRIAUX COMPLÉMENTAIRES POUR L'ENTRAÎNEMENT  
DES COMPÉTENCES ÉVALUÉES

CRITIQUE III

# CESS

## HISTOIRE

PORTEFEUILLE DE DOCUMENTS



# V1

Arial 20

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

CLASSE : \_\_\_\_\_

Avec l'élection de Metsola au PE [Parlement européen], pour la première fois dans l'histoire européenne, trois femmes dirigent en même temps des institutions centrales de l'UE [Union européenne]. Avec Ursula von der Leyen à la présidence de la Commission européenne et Christine Lagarde à la présidence de la Banque centrale européenne, la triade féminine dresse un tableau remarquable de l'UE.

Mais évidemment il ne suffit pas d'être une femme pour être féministe.

Alors que l'annonce de l'arrivée d'une femme à la présidence du PE après 20 ans de présidents masculins est généralement bien accueillie, il subsiste cependant d'importants sujets de controverse.

Malte est le seul pays de l'UE où l'avortement reste illégal dans tous les cas, et Metsola a systématiquement voté contre les résolutions parlementaires qui défendent le droit à l'avortement. Sa position contraste fortement avec la majorité au sein de l'hémicycle, qui prône des points de vue pro-choix (par exemple, en 2021, le Parlement a adopté une résolution déclarant l'accès sécurisé à l'avortement comme un droit humain).

## Source

Claudia DE CASTRO CALDEIRINHA, « Les femmes et l'Europe : quoi de neuf au Parlement européen ? », Les Grenades, RTBF, 8 février 2022 [en ligne].

## Notice

**Claudia DE CASTRO CALDEIRINHA** (née en 1971) : autrice et conférencière, elle exerce à la Commission européenne depuis 2015 comme conseillère en leadership, égalité des genres, diversité et inclusion. Elle a fondé Redscope Consulting, un organisme de consultance sur ces thématiques.

**Les Grenades** : programme audiovisuel de la RTBF soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ses chroniques proposent des contenus d'actualité sous l'angle du genre, avec une approche féministe.

Force nous est de constater que les pays de la Communauté Européenne ne se sont point jusqu'ici préoccupés d'élaborer une politique commune de la condition de la femme. Il est donc urgent, alors que l'URSS propose un bilan de sa politique féminine et que les États-Unis ont entrepris un inventaire et une politique active de révision en ce domaine, d'analyser la structure et les conditions de l'emploi féminin en Europe pour favoriser une réflexion communautaire. C'est le but que s'est fixé la Commission des Communautés en décidant de faire élaborer un rapport qui privilégie les données comparables des six pays de la Communauté. [...]

La volonté d'une politique économique et sociale cohérente conduit la Communauté Européenne à prendre la mesure des problèmes complexes que pose l'emploi féminin. [...]

Le potentiel actif, intellectuel, culturel, humain, créateur des femmes européennes est considérable. En l'utilisant et en le servant mieux, l'Europe pourrait donner au monde ce modèle qualitatif, qui lui manque encore, d'une condition féminine harmonieusement intégrée dans une civilisation de progrès.

## Source

Évelyne SULLEROT, L'emploi des femmes et ses problèmes dans les États membres de la Communauté. Abrégé du rapport pour la Commission des Communautés européennes, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1972, p. 10, 47 et 50.

## Notice

**Évelyne SULLEROT** (1924-2017) : sociologue et militante féministe française. Elle est l'auteur de nombreux ouvrages sur la cause des femmes et sur la famille. Cofondatrice du mouvement français pour le planning familial, elle a contribué à favoriser l'accès à la contraception et à l'avortement en France.

# DOCUMENT 3

Votre élection au parlement européen, en 1979, a fait de vous le symbole de cette réconciliation.



Oui, une ancienne déportée, première présidente du parlement... C'était très malin.



Tout de même, ne ressentiez-vous pas un malaise en croisant certains dignitaires allemands de l'autre génération ?



Si, je vous l'avoue. En serrant la main de fonctionnaires ou d'élus plus âgés, il m'arrivait de me dire...



et lui, que faisait-il entre 1940 et 1944 ?



## Description de l'image

Il s'agit d'une planche de bande dessinée en 6 cases.

### Case 1

Image : la case est couleur sépia. Deux femmes journalistes posent chacune une question à une personne hors case dont on comprend plus loin qu'il s'agit de Simone Veil.

Texte : « Votre élection au Parlement européen en 1979, a fait de vous le symbole de cette réconciliation » ; « C'était une idée de Giscard ? »

Les cases 2 à 5 sont en noir et blanc, pour marquer un retour au passé.

### Case 2

Image : Simone Veil est assise à une tribune. Un cercle étoilé est représenté sur le dossier de son fauteuil. Devant elle, un micro, un téléphone et des dossiers ; autour d'elle figurent 5 hommes : 2 assis à ses côtés, 3 debout derrière.

Texte : « Oui, une ancienne déportée, première présidente du Parlement... C'était très malin. »

### CASE 3

Image : Simone Veil, debout, est en conversation avec un groupe d'hommes qui l'entoure.

Texte : « Tout de même, ne ressentiez-vous pas un malaise en croisant certains dignitaires allemands de l'autre génération ? »

#### **Case 4**

Image : Simone Veil échange une poignée de main avec un homme d'âge mur non identifié.

Texte : « Si, je vous l'avoue. En serrant la main de fonctionnaires ou d'élus plus âgés, il m'arrivait de me dire... »

#### **Case 5**

Image : gros plan sur le visage de ce même homme. Son expression est indéchiffrable.

Texte : « Et lui, que faisait-il entre 1940 et 1944 ? »

#### **Case 6**

La case est à nouveau couleur sépia.

Image : vue d'une ville avec la tour Eiffel.

Texte : « Que faisait-il ? »

## Source

Annick COJEAN, Xavier BETAUCOURT et Étienne OBURIE, Simone Veil ou la force d'une femme, Paris, Steinkis/Plon, 2020, p. 29.

## Notice

**Annick COJEAN** (née en 1957) : journaliste française, elle a été récompensée par le prix Albert-Londres pour sa série de reportages Les Mémoires de la Shoah. La bande dessinée raconte les différentes rencontres qu'elle a eues avec Simone Veil au cours de sa carrière.

**Xavier BETAUCOURT** (né en 1963) : journaliste français, reporter de télévision pendant 20 ans et auteur de bandes dessinées inspirées de ses enquêtes journalistiques.

**Étienne OBURIE** : illustrateur, auteur de bandes dessinées et graphiste.

**Simone VEIL** (1927-2017) : femme d'État française, rescapée du camp d'Auschwitz-Birkenau. Après la Libération, elle fait des études de droit et de sciences politiques. Elle est ministre de la Santé dans les années 1970 alors que Valéry Giscard d'Estaing est président de la République française. Elle porte notamment la loi de dépénalisation de l'avortement en France. En 1979, elle est élue présidente du Parlement européen.

Le processus de construction européenne entamé dans les années 1950 a accompagné les évolutions sociales du XX<sup>e</sup> siècle. Des politiques d'égalité femmes/hommes très poussées ont été définies et menées dans le cadre des Communautés européennes (CE) puis de l'Union européenne (UE) [...] ; on peut légitimement se demander si les institutions européennes ont appliqué les principes qu'elles promouvaient à l'extérieur au sein même de leur administration. [...]

Fausta Deshormes La Valle (1927-2013) entre à la Commission européenne en 1961, après un début de carrière de journaliste en Italie, [...] [et] entre au service commun de presse et d'information. Il y a alors peu de personnel, très peu de femmes et toutes avec des statuts précaires. Fausta Deshormes La Valle n'est titularisée qu'en 1973 et, entre temps, enchaîne 21 contrats d'expertise temporaires. Elle explique que les femmes étaient alors peu considérées ; quand elle se plaint de son statut précaire d'experte, elle s'entend répondre : « Mais Madame Deshormes, vous avez un salaire plus ou moins convenable. Et votre mari est une personnalité. De quoi vous plaignez-vous ? » Lorsque, lauréate d'un concours, elle est enfin recrutée, l'administration refuse de reconnaître son ancienneté pour le droit à la pension. La Cour de justice qu'elle saisit lui donne raison : l'« arrêt

Deshormes 17/78 » fera dès lors jurisprudence. En 1976, le commissaire Carlo Scarascia-Mugnozza ouvre au sein de la direction générale Information un service Information Femmes qu'il lui confie. Mais les moyens sont très insuffisants, se souvient-elle. [...]

L'élargissement de la Communauté européenne en 1973 au Royaume-Uni, à l'Irlande et au Danemark est favorable aux politiques en faveur des femmes et leur reconnaissance au sein du personnel communautaire. Selon Jacqueline Nonon, « les Anglais avaient déjà leur loi sur l'Equal opportunity [égalité des chances]. Donc ils étaient très fiers de montrer qu'ils étaient en avance, [...] et on a pu vraiment travailler très politiquement ». De même, à partir de 1979, l'arrivée de 16 % de femmes dans un Parlement européen désormais élu au suffrage universel a un impact sur le genre du personnel communautaire. Dans beaucoup de pays, les femmes sont mises en avant pendant la campagne électorale de 1979 ; tous les cinq ans, il en sera désormais ainsi. La présidente Simone Veil doit, quant à elle, commencer par convaincre l'administration du Parlement, réticente à voir une femme vouloir changer les choses établies : « J'ai d'ailleurs été très mal accueillie par le Bureau dont les membres pensaient que le président serait un ancien et ils avaient déjà tout organisé pour conserver toutes les manettes. » [...]

## Source

Yves DENÉCHÈRE, « Le genre du personnel communautaire européen », Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe, 22 juin 2020 [en ligne].

## Notice

**Yves DENÉCHÈRE** (né en 1965) : professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers et directeur du laboratoire de recherche interuniversitaire TEMOS (Temps, Mondes, Sociétés). Il a notamment codirigé plusieurs ouvrages sur le rôle des femmes dans la politique européenne et internationale.

**Fausta DESHORMES LA VALLE** (1927-2013) : juriste et journaliste. Elle a travaillé à la Direction générale Information de la Commission européenne, au sein de l'unité « Information femmes », de 1977 à 1992.

**Jacqueline NONON** (1927-2020) : administratrice à la Direction de l'Emploi et des Affaires sociales de la Commission européenne de 1958 à 1980. Elle a collaboré avec Éliane Vogel-Polsky, Évelyne Sullerot et Fausta Deshormes La Valle pour obtenir la rédaction de textes européens en faveur des femmes.

**Titularisation** : nomination définitive d'une personne dans un emploi.

**Faire jurisprudence** : expression signifiant qu'une décision prise par la justice devient une référence pour les situations semblables à venir.

## LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 235,

vu la proposition de la Commission,

vu l'avis de l'Assemblée<sup>(1)</sup>,

vu l'avis du Comité économique et social<sup>(2)</sup>,

[...]

considérant [...] que l'égalité de traitement entre les travailleurs masculins et féminins constitue un des objets de la Communauté, dans la mesure où il s'agit notamment de promouvoir l'égalisation dans le progrès des conditions de vie et de travail de la main-d'oeuvre ; [...],

**A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DIRECTIVE :**

[...]

### Article 2

1. Le principe de l'égalité de traitement au sens des dispositions ci-après implique l'absence de toute discrimination fondée sur le sexe, soit directement, soit indirectement par référence, notamment, à l'état matrimonial ou familial.

[...]

3. La présente directive ne fait pas obstacle aux dispositions relatives à la protection de la femme, notamment en ce qui concerne la grossesse et la maternité.

4. La présente directive ne fait pas obstacle aux mesures visant à promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes, en particulier en remédiant aux inégalités de fait qui affectent les chances des femmes dans les domaines visés à l'article 1<sup>er</sup> paragraphe 1. [...]

Fait à Bruxelles, le 9 février 1976.

Par le Conseil

Le président

G. THORN

---

[Les notes numérotées font partie de la directive.]

1 Journal officiel des Communautés européennes, n° C 111 du 20. 5. 1975, p. 14.

2 Journal officiel des Communautés européennes, n° C 286 du 15. 12. 1975, p. 8.

## Source

Directive 76/207/CEE du Conseil du 9 février 1976 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail.

## Notice

**Gaston THORN** (1928-2007) : homme d'État luxembourgeois, membre du Parti démocratique (parti libéral de centre droit). Il est Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg de 1974 à 1979. C'est à ce titre qu'il exerce, de janvier à juin 1979, la présidence du Conseil des Communautés européennes.

**Conseil des Communautés européennes** : ancien nom de l'actuel Conseil de l'Union européenne. Les ministres de chaque pays membre (en fonction des domaines politiques traités) s'y réunissent pour adopter des actes législatifs et coordonner leurs politiques. La présidence est exercée alternativement par chaque État membre, pendant six mois.

**Directive** : acte législatif qui fixe des objectifs aux pays de la C.E.E. Chaque pays est libre d'élaborer ses propres mesures pour les atteindre.



L'objet de la recherche porte sur l'étude des conditions réelles de travail des femmes salariées en Belgique et tend à fournir une image concrète de la réalité vécue du travail féminin.

## **Section II : Garde des enfants.**

### **II.1. Garde des enfants n'allant pas encore à l'école.**

À l'examen du tableau ci-après, nous constatons immédiatement le rôle important que jouent les grands-parents dans la garde des enfants.

En effet, les deux tiers des travailleuses ayant des enfants d'âge préscolaire les confient à un grand-parent, c'est-à-dire en fait à une grand-mère.

Tableau Z.1 : Garde des enfants n'allant pas encore à l'école (question 69)

Garde	Chiffres absolus	%
Membre de la famille		
Grand-parent	92	62,59
Autre membre de la famille	8	5,44
Total	100	68,03
Personne engagée	9	6,12
Gardiennne O.N.E.	2	1,36
Crèche	12	8,16
Voisine bénévole	4	2,72
Plusieurs personnes successivement	7	4,76
Autre solution	13	8,84
Total	147	100

Il apparaît que très peu de femmes, ayant des enfants d'âge préscolaire, les confient à une crèche.

Il est toutefois indispensable de replacer le problème dans son contexte.

La situation qui prévaut actuellement en Belgique en matière de crèches figure dans le tableau suivant :

Tableau Z.2 : Répartition des crèches par province

Anvers	15
Brabant	48
Hainaut	6
Liège	6
Limbourg	3
Luxembourg	-
Namur	-
Flandre occidentale	7
Flandre orientale	3
Royaume	88

## Source

Éliane VOGEL-POLSKY, Les conditions de travail des femmes salariées dans les six États membres de la Communauté européenne. Belgique, Rapport pour la Commission des Communautés européennes, Direction générale des Affaires sociales, 1972, p. 1 et 210-211.

## Notice

**Éliane VOGEL-POLSKY** (1926-2015) : docteure en droit et professeure à l'Université Libre de Bruxelles. Elle est reconnue internationalement pour son implication dans la promotion de la place des femmes dans le travail et la défense du droit social national et européen. Sur la base de l'article 119 du premier traité de Rome, qui affirme le principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et féminins, elle initie des procédures judiciaires qui aboutissent à la condamnation d'inégalités dans le monde du travail.

**Enquête sur les conditions de travail  
des femmes salariées dans les six États  
membres de la Communauté européenne** :

enquête réalisée au début des années 1970 à la demande de la Commission des Communautés européennes. Pour la Belgique, l'enquête a été dirigée par Éliane Vogel-Polsky sur la base d'un questionnaire soumis à un échantillon représentatif de l'ensemble de la population féminine salariée.

En décembre 1958, je suis entré à la Commission.  
[...]

### **Y avait-il des femmes à la Commission ?**

La première personne que j'ai rencontrée, c'était une femme. C'était d'ailleurs une Belge.

### **Quelle fonction avait-elle ?**

La même que moi. On avait des catégories de fonctions basées sur des évaluations de fin d'année faites par les supérieurs. J'ai commencé comme administrateur, cela voulait dire une carrière universitaire [...].

### **Vous avez été accueilli par une femme mais au niveau général, dans le service, les femmes en étaient-elles réduites à être dactylo ?**

Oui, au début c'était la majorité. Maintenant ça n'existe plus du tout parce que chaque fonctionnaire travaille sur son traitement de texte. Il y a eu des femmes qui ont occupé des postes importants. Une des premières était une femme, camarade d'université de mon frère, qui dirigeait le service d'interprétation et de traduction de toutes les institutions européennes ; elle était directeur général, elle avait un haut poste à cette époque. Il y a eu plusieurs femmes à des très hauts postes sans compter les commissaires. À un moment, la secrétaire générale de la Commission, la cheffe

des services administratifs était une Irlandaise. C'était quand il y a eu l'adhésion de ces pays, dans les années 1970. L'Irlande est entrée en 1973 avec la Grande-Bretagne. J'ai eu également, dans mon service, une dame qui était cheffe de division. C'était une Belge à l'époque. Progressivement, ça s'est féminisé.

**On ne parle jamais de « Mères de l'Europe ». On parle de « Pères de l'Europe ». On parle souvent de Simone Veil...**

C'est vrai qu'elle a été présidente du Parlement européen. C'est encore une femme qui est présidente pour l'instant. Au début, lors des élections au Parlement européen, il y a eu quelques femmes qui ont été élues.

C'est un sujet intéressant que vous notez là, le rôle des femmes dans la construction européenne.

**Il y avait une Direction générale avec une dame qui s'appelait Fausta Deshormes.**

Il y a eu beaucoup d'initiatives, c'est exact. Elle s'occupait également de l'Association des Anciens de la Communauté européenne parce qu'il y a beaucoup de fonctionnaires européens retraités et beaucoup de femmes qui sont souvent seules et qui ont besoin d'aide ou d'assistance. [...]

**À l'intérieur des institutions y a-t-il eu un effort vis-à-vis des femmes ?**

Oui, incontestablement.

**De manière générale, au niveau des citoyens, est-ce que vous avez l'impression que la construction européenne a aidé à cette égalité entre hommes et femmes ?**

Là je ne suis pas sûr parce que ce n'était pas une tâche imposée par les traités. Les institutions ne pouvaient travailler que dans le cadre des traités. [...]

Dans mon expérience, il n'y avait pas de discrimination entre hommes et femmes. Au contraire, je dois dire qu'on respectait bien les femmes pour leurs capacités et il y avait des personnes tout à fait à la hauteur qui ont fait des carrières impressionnantes, si je puis dire.

**Mais elles étaient moins nombreuses que les hommes.**

Dans les hauts postes, oui. [...]

## Source

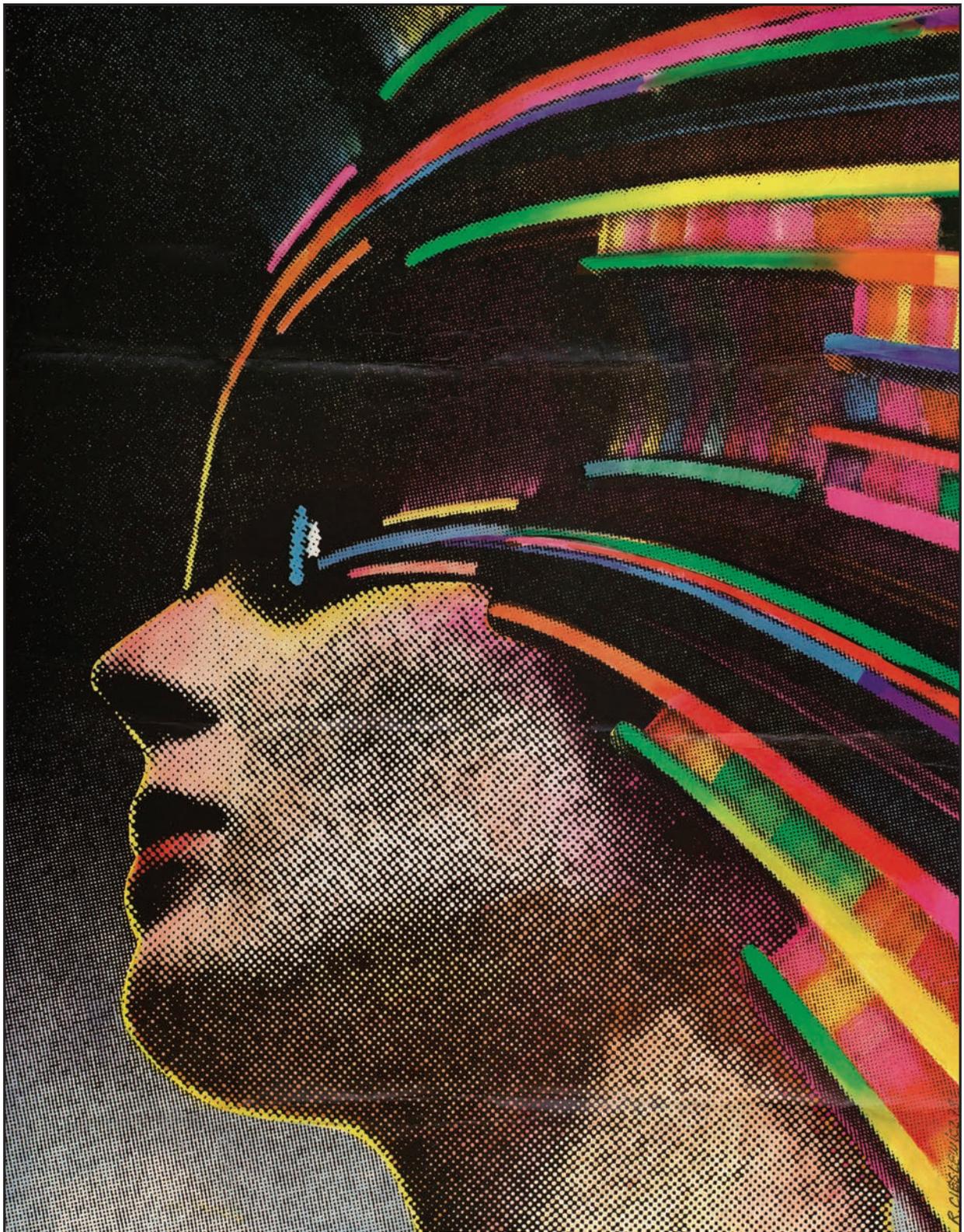
Interview de Jean DUBOIS par Marie-Claude CARLIER, le 17 avril 2023.

## Notice

**Jean DUBOIS** (né en 1929) : docteur en droit et licencié en sciences économiques de l'Université Libre de Bruxelles. Il est issu d'une famille de hauts fonctionnaires impliqués dans la construction européenne. Il effectue toute sa carrière à la Commission européenne au sein de la Direction générale à la Concurrence.

**Marie-Claude CARLIER** (née en 1961) : historienne et enseignante dans l'enseignement secondaire supérieur.

**Dactylo** : personne dont la profession est de saisir un texte sur un clavier.



**la femme est l'avenir  
de l'europe**

## Description de l'image

L'affiche représente un visage de femme de profil tourné vers la gauche. Le bas du visage est réaliste tandis que les yeux et la chevelure sont stylisés. La chevelure est constituée d'une succession de lignes de couleurs vives, quasiment horizontales. La femme porte des lunettes de soleil, dont les branches fusionnent avec la chevelure, donnant presque l'impression d'un casque. On ne distingue pas son regard. Au bas de l'affiche : une phrase : « la femme est l'avenir de l'Europe » et un logo : une main tenant une rose rouge.

## Source

Roman CIESLEWICZ, La femme est l'avenir de l'Europe, affiche de la campagne électorale européenne du Parti socialiste français, Paris, 1979. Fonds des archives socialistes de la Fondation Jean Jaurès, n° 105845.

## Notice

**Roman CIESLEWICZ** (1930-1996) : graphiste et affichiste polonais. En 1963, en désaccord avec l'idéologie culturelle du régime, il quitte la Pologne pour Paris où il enseigne à l'école supérieure d'arts graphiques Penninghen. Il a assuré entre autres la conception graphique de la revue d'art contemporain Opus International, dont le but est d'éveiller la jeune génération à la vigilance critique. Passionné par l'actualité, il découpe dans la presse les visuels qui alimentent ses nombreux photomontages. Son talent lui vaudra d'exposer dans le monde entier et de recevoir plusieurs prix.